



Programme de formation



**Durée : 7h
minimum**

**Formation
125 cm³**

Objectifs

Etre capable de conduire une motocyclette ou un scooter à 3 roues dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1kW par kilogramme

Se familiariser avec ce type de véhicule et être capable de conduire et manoeuvrer en toute sécurité

Déroulé



Notions théoriques (2h)

Analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur

Conseils permettant d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit

Sensibilisation à l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes)

Apprentissage des risques concernant l'adhérence

Prise de conscience physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse



Pratique sur plateau (2h)

- Prise en main du véhicule
- Vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage...
- Sensibilisation sur le positionnement du regard
- Formation à l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.



Pratique en circulation (3h)

- Circulation en et hors agglomération.
- Apprentissage d'une conduite sereine, en adéquation avec le code la route et respectueuse des autres usagers de la route.

Public visé et Prérequis

- Etre titulaire du permis B depuis 2 ans minimum
- La formation peut être suivie 1 mois avant la date du deuxième anniversaire de l'obtention du permis B

Programme de formation



**Formation
125 cm³**

Modalités pédagogiques

- Formation en présentiel

Encadrement

- Enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière diplômé(e), de la mention "deux-roues" et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

Méthodes et Moyens pédagogiques

- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Motos homologuées
- Equipement de radioguidage homologué
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "
- **Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :**
 - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route
 - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route
 - un blouson ou d'une veste manches longues
 - un pantalon ou d'une combinaison
 - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste

Evaluation de la formation et Conditions de réussite

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur
- Évaluations théoriques et pratiques en continu

Sanction

- Remise de l'attestation de suivi de la formation

Programme de formation valable dans les auto- écoles CER Conduit'En Route

Nos Agences



CONDUIT'EN ROUTE
CHALON | GERGY | TOURNUS | CLUNY | ST GERMAIN | CUISERY

CER Chalon

41, Place de Beaune
71 100 CHALON-SUR-SAÔNE
Agrément E 22 071 000 90

CER Gergy

10, Place Mugnier
71 590 GERGY
Agrément E 18 071 000 70

CER Tournus

21, Place de l'Hôtel de Ville
71 700 TOURNUS
Agrément E 21 071 000 40

CER Cluny

45, Rue Prud'Hon
71 250 CLUNY
Agrément E 22 071 000 40

CER Saint-Germain

11, Place du Marché
71 370 SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN
Agrément E 23 071 000 20

CER Cuisery

41, Rue petite Vigne des Louis
71 290 CUISERY
Agrément E 24 071 000 40